

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 1<sup>er</sup> novembre 2012 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1239267S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5222-2, L. 5223-1 à L. 5223-6, L. 8253-1 et L. 8253-6;

Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);

Vu les décisions n° 2010-359 du 20 décembre 2010 et n° 2011-236 du 20 décembre 2011 relatives à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène LE MELLIONNEC, directrice territoriale à Metz et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Patricia ZEMLIC, adjointe, à l'effet de signer, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

1. Aux missions dévolues à la direction de Metz telles que définies par la décision relative à l'organisation de l'Office;

2. À la gestion de la direction de Metz, notamment :

- à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la direction, dans la limite des crédits alloués;
- au renouvellement des contrats des agents vacataires (personnels infirmiers et enquêteurs logement);
- aux contrats des personnels recrutés pour deux mois maximum dans le cadre des renforts estivaux.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Marie-Hélène LE MELLIONNEC et Patricia ZEMLIC, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à Mmes Sonia GOMES et Carole DI CANDIA, à l'effet de signer, pour la délégation de Nancy, tous actes, décisions et correspondances relatifs à une demande d'asile ou d'aide au retour (dossier de demande, décision d'attribution des aides, bons de commande pour le vol et bons SNCF);

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*

Y. IMBERT